



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juillet 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 1^{er} juillet 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite aux précédentes lettres que je vous ai adressées, je tiens à vous rappeler ce qui suit.

Dans la nuit du 1^{er} juillet 2019, à 0 h 35, les forces d'occupation israéliennes ont à nouveau attaqué le territoire syrien, en violation flagrante de la résolution [350 \(1974\)](#) du Conseil de sécurité relative à l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes. Survolant le territoire libanais, les forces d'occupation israéliennes ont tiré des salves successives de roquettes contre les provinces de Damas, Rif-Damas et Homs, tuant quatre civils, dont une enfant, et en blessant 21, dont une majorité de femmes et d'enfants, et causant des dommages aux habitations et aux biens des citoyens.

Les forces d'occupation israéliennes ont intensifié leurs actes incessants de terrorisme d'État à la suite de l'échec des attaques et complots qu'elles mènent depuis le début de la crise en Syrie pour appuyer les groupes terroristes qui sont complices d'Israël. Toutes ces agressions israéliennes n'ont pas suffi à intimider le peuple syrien ; au contraire, elles l'ont conforté dans la certitude qu'il vaincra inéluctablement le terrorisme et recouvrera le Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

Cette nouvelle attaque perfide s'inscrit dans le cadre des tentatives constantes d'Israël de faire perdurer la crise et la guerre terroriste en Syrie et de relever le moral de ses suppôts dans les dernières enclaves terroristes, notamment à Edleb. Elle s'ajoute à la longue série d'atteintes à la souveraineté syrienne que les responsables israéliens se targuent ouvertement de commettre, affichant, avec leur insolence caractéristique, leur disposition à prolonger la série et à afficher leur mépris à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, de ses résolutions et de sa Charte, alors que des années durant, les autorités israéliennes cherchaient à dissimuler leur implication dans ces actes.

La République arabe syrienne souligne que la persistance de ce comportement agressif et dangereux de la part d'Israël ne peut s'expliquer que par l'appui illimité et constant qu'il reçoit notamment de l'administration américaine, par l'immunité que lui assurent les États-Unis et d'autres membres bien connus du Conseil de sécurité et par le silence assourdissant que ces États imposent au Conseil pour l'empêcher de s'acquitter de son rôle face à ces actes criminels.



La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui sont les siennes aux termes de la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de prendre de toute urgence des mesures strictes pour prévenir de nouvelles agressions israéliennes. Elle lui demande également d'amener Israël à respecter les résolutions du Conseil relatives à l'Accord sur le dégageant et à répondre des actes terroristes et criminels auxquels il se livre contre les peuples syrien et palestinien, ainsi que de l'appui continu qu'il apporte aux organisations terroristes, en violation flagrante de la Charte, des dispositions du droit international, des résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [350 \(1974\)](#) et [497 \(1981\)](#) du Conseil et de l'ensemble des résolutions et instruments internationaux relatifs à la lutte antiterroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
